



Appel à communications (V2)

Deuxième colloque national

Digues maritimes et fluviales de protection contre les submersions

Contexte, état des pratiques et avancées

12 au 14 juin 2013 – Aix-en-Provence

Cet évènement se situe dans le prolongement du colloque technique « Sécurité des digues fluviales et de navigation » organisé par le CFBR et le MEDD à Orléans les 25 et 26 novembre 2004. Il vise à être une occasion privilégiée d'échanges, de réflexions et retours d'expériences concernant les avancées scientifiques et techniques récentes dans le domaine des digues maritimes et fluviales. Il intègre également la restitution finale du projet de recherche du Réseau Génie Civil et Urbain C2D2 intitulé « Levees ».

Public concerné : Ce colloque s'adresse aux maîtres d'ouvrages, gestionnaires, concepteurs, constructeurs, enseignants et chercheurs, services de contrôle, organismes financeurs, agissant dans les domaines d'activités liés, directement ou indirectement, à la sûreté des digues maritimes et fluviales.

Les digues de protection sont des ouvrages à grand linéaire, ce qui conduit à certaines spécificités par rapport aux barrages :

- contraintes fortes concernant les emprises et les matériaux, fondation parfois de moins bonne qualité que le corps de digue lui-même ;
- dispositif d'auscultation absent ou très réduit, impossibilité d'analyser le comportement de l'ouvrage au premier remplissage, peu de suivi et d'analyse périodique ;
- hétérogénéité à plusieurs échelles et nombreux ouvrages enterrés ou traversant ;
- recours à des méthodes à grand rendement pour leur reconnaissance et leur surveillance ;
- nécessité de méthodes pour optimiser leur maintenance et leur réparation, dans un contexte de ressources limitées ;
- difficulté à identifier la localisation d'éventuelles ruptures et à évaluer leurs conséquences.

Ce colloque est aussi l'occasion de faire le point après 5 ans de mise en œuvre de la réglementation (décret 2007-1735 du 11 décembre 2007) et de présenter les perspectives suite aux récentes évolutions législatives. En effet, l'article L.562-8-1 du code de l'environnement invite à ne plus dissocier la sûreté de l'efficacité. En tant qu'ouvrages hydrauliques, les digues ne doivent pas rompre de façon dangereuse pour les populations. En tant que moyen de prévention du risque d'inondation ou de submersion, les performances et les limites de ces digues doivent être connues avec précision.

Les thèmes du colloque couvrent :

1. Etat des lieux des digues en France, bases de données
2. Aspects réglementaires, niveau de protection, niveau de sûreté, responsabilité des gestionnaires
3. Organisation des gestionnaires de digues, moyens humains et outils, les digues au sein d'un système de protection
4. Analyse coût-bénéfice d'un système d'endiguement comme élément d'aide à la décision
5. Aléas auxquels sont soumis les ouvrages, en particulier pour les digues maritimes
6. Modes de rupture, scénarios et mécanismes : érosion interne et de surface, fluidisation, liquéfaction
7. Méthodes de reconnaissance, essais de laboratoire, essais et mesures in situ, y compris les coûts
8. Modélisations physiques, mathématiques et numériques (géomécanique, hydraulique, modèles réduits)
9. Les déversoirs, les zones résistantes à la surverse
10. Etudes de dangers et revues de sûreté (y/c liens avec le zonage d'aménagement du territoire)
11. Surveillance, entretien et maintenance, y compris les coûts
12. Techniques de construction, réparation, confortement et renforcement, spécificités de ces chantiers, y compris les coûts.

Les digues de canaux navigables et d'aménagements hydro-électriques sont à charge permanente et sont assimilables à des barrages. La protection n'est pas leur fonction. On acceptera des contributions concernant ces ouvrages lorsqu'elles portent sur des caractéristiques communes avec les ouvrages de protection (par exemple : aspects liés au grand linéaire, ouvrages ayant un double rôle dont la protection, etc).

Les propositions de communications sous la forme de résumé (< 400 mots) sont à transmettre avant le 15 juin 2012, délai de rigueur, à l'adresse suivante : martine.sylvestre@irstea.fr

Un modèle de résumé (instructions aux auteurs) est fourni à cet effet.

L'ensemble des communications acceptées sera édité sous forme d'actes en version papier et informatique. Le colloque comprendra environ 35 à 40 exposés, regroupés en thèmes et incluant des conférences invitées. Les communications écrites non retenues pour un exposé oral pourront faire l'objet d'une présentation courte en accompagnement d'un poster.

Dates Importantes :

Soumission des résumés :	15 juin 2012, délai de rigueur
Notification d'acceptation (*) :	13 juillet 2012
Diffusion des modalités d'inscription :	fin été 2012
Soumission des articles :	31 octobre 2012

() Inclut le choix des communications retenues pour une présentation orale*

Comité de pilotage scientifique :

Paul ROYET (Irstea), coordinateur

Fabien ANSELMET (IRPHE), Stéphane BONELLI (Irstea), Benoit HOUDANT (CFBR), Patrick LEDOUX (CETE Méd.), Thibaut MALLET (SYMADREM), Didier MAROT (Gem), Jean MAURIN (DREAL Centre), Thierry MONIER (Artélia – Sogreah), Sergio PALMA-LOPES (IFSTTAR), Michel PINHAS (AD Isère), Gilles RAT (MEDDTL - DGPR), Nathalie ROSIN-CORRE (Tractebel Engineering – Coyne et Bellier), Akim SALMI (ISL).